

**Nom :** Crétinon

**Prénoms :** Joseph **Surnom :**

**Numéro matricule du recrutement :** 629

**Classe de mobilisation :** 1887

---

**ÉTAT CIVIL.**

Né le 27 Mars 1867 à S<sup>t</sup> Georges, canton d'Herpieu, département de l'Isère, résidant à S<sup>t</sup> Georges, canton d'Herpieu, département de l'Isère, profession de Maçon, fils de feu Jean Pierre et de feu Grimaud Reine, domiciliés à Cukem, canton d'Herpieu, département de l'Isère.

**SIGNALEMENT.**

Cheveux et sourcils châtains  
 Yeux châtains, front large  
 nez mince, bouche moyenne  
 menton court, visage oval  
 Taille : 1 m. 65 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

**MARQUES PARTICULIÈRES :**

---

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)  
 Services auxiliaires  
 Pointe de hernie à gauche  
 Compris dans la 4<sup>e</sup> partie de la liste du recrutement cantonal. (1<sup>re</sup> portion).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active. (Vertical label on the left)

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. (Vertical label on the left)

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. (Vertical label on the left)

Passé dans la **RÉSERVE** de l'armée active le 1<sup>er</sup> Novem<sup>r</sup> 1891

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3). (Vertical label on the right)

Dans l'armée active. Services auxiliaires (2<sup>e</sup> service)

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Service auxiliaire

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. Service auxiliaire 109<sup>e</sup> Regt 102<sup>e</sup> Inf<sup>an</sup> 1887

---

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
24 avril 1868	Dameleville	Viennne	R
6 avril 1874	Bougeon, Eau de	Bougeon	D
10 <sup>e</sup> 11 <sup>e</sup> 14 <sup>e</sup> 1877	Terre 7 <sup>e</sup> 14		
10 <sup>e</sup> 11 <sup>e</sup> 14 <sup>e</sup> 1877	Georges Régea	Viennne	D

Numéro au carné spécial du recrutement. 61

---

**ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS**

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
1 <sup>er</sup> Novem 1891	1 <sup>er</sup> Novem 1891	1 <sup>er</sup> Novem 1891	1 <sup>er</sup> Novem 1891	1 <sup>er</sup> OCTOBRE 1914
1 <sup>er</sup> Novem 1891	1 <sup>er</sup> Novem 1891	1 <sup>er</sup> Novem 1891	1 <sup>er</sup> Novem 1891	1 <sup>er</sup> OCTOBRE 1914
1 <sup>er</sup> Novem 1891	1 <sup>er</sup> Novem 1891	1 <sup>er</sup> Novem 1891	1 <sup>er</sup> Novem 1891	1 <sup>er</sup> OCTOBRE 1914

---

**Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.** (Vertical label on the left)

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> Octobre 1907

Libéré du service militaire le 30 novembre 1918.

Dans le service armé, se conformant à la circulaire de réforme de l'armée le 14<sup>e</sup> 1918. Suite du décret du 9 24 1918. Rayé des contrôles le dit jour.

Libéré définitivement de toutes obligations militaires le 30 novembre 1918. (circulaire ministérielle N° 11918 du 11 novembre 1918). Rayé des contrôles le dit jour.

A accompli une période d'exercices dans l'armée territoriale du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 1918.

649

---

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 4<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.